



R3

LA RACHERIE - BILLONNIERE - Echelle : 1/2000

Plan local d'urbanisme :

Approbation du PLU en Conseil municipal en date du 9 avril 2015

Révisions et modifications :

- Modification simplifiée n°1 approuvée le 12 octobre 2017
- Modification n°1 approuvée le 12 mars 2020
- Révision avec examen conjoint n°1 approuvée le

REALITES Urbanisme et Aménagement
34, Rue Georges Plasse - 42300 Roanne
Tél : 04 77 67 83 06 info@realites-be.fr
www.realites-be.fr



ZONAGE

Ua : Zone urbaine mixte de type bourg et villages
 Aua : Zone à Urbaniser à vocation majoritaire d'habitat Elle concerne le «quartier du Parc»
 A : Zone agricole classique
 Ah : Secteurs de Taille et de Capacité d'Accueil Limités (STECAL)
 Ap : Zone agricole de protection paysagère
 N : Zone Naturelle

PRESCRIPTIONS

-  Emplacement réservé n°1
-  OAP n°1 : Le Quartier du Parc
-  Point de vue à préserver
-  Potentiel viticole à protéger
-  Tracé indicatif des voies à créer
-  Zone Verte et Bleue
-  Zone humide
-  Bâtiment agricoles pouvant faire l'objet d'un changement de destination
-  Pigeonniers à préserver
-  Haies à préserver
-  Marge de recul RD2009 (35m de part et d'autre de l'axe de la voie)

